

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ÉCHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République, 48

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES 3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

Les Amis de Ravachol. Un Cadavre mystérieux. La Semaine agricole.

PROPOS DU LUNDI

Voilà le froid. Tout à coup, sans crier gare, il est arrivé de ces matins. On s'est réveillé avec le nez rouge et l'onglée aux doigts. Il a fallu allumer le feu et exhiber les pardessus. Il n'y a que dans les casernes et dans nos théâtres qu'on ne semble pas se douter de cette dégringolade du thermomètre. Il paraît que chez messieurs les militaires comme chez messieurs les artistes le froid n'a pas le droit de sévir avant sa date réglementaire. Je demandais, hier, à un ouvrier, pendant la représentation de Rigoleto: — On n'allume donc pas ce beau calorifère tout neuf? — Ah! monsieur, me répondit-elle avec la sérénité d'une personne sûre de l'excellence de son raisonnement, ah! monsieur, jamais avant le premier novembre!

C'est comme à la caserne, jamais avant le premier novembre: il gérait à pierre fendre le vingt-cinq octobre, on n'aurait que le droit de grelotter jusqu'à ce que mort s'en suive. Il est vrai qu'au premier novembre, avec une température d'été de la Saint-Martin, tous les poètes et tous les calorifères fonctionneront comme si la chose se passait au Groenland. Que voulez-vous? — C'est là ce qu'on appelle la beauté des règlements administratifs.

Mais enfin, avec ou sans calorifère, le froid a fait son début, — tout comme un ténor. Et comme il est de notre nature humaine de toujours se laisser prendre au dépourvu, à la façon de la cigale qui se trouva fort embarrassée quand la bise fit place, un vilain jour, aux ténors de l'été, on ne voit que des bons gens courant chez leur fumiste ou chez leur marchand d'appareils de chauffage. Les fabricants de poêles perfectionnés se frottent les mains, — mais il ne savent plus à qui entendre.

Dame, c'est que, depuis quelques années, elles ont singulièrement changé, les conditions de nos chauffages domestiques. On a fini par s'apercevoir qu'il était absolument ridicule de perdre dans une cheminée le quatre-vingts pour cent de la chaleur que dégageait la houille ou le coke. Je ne parle pas du bois: ici, il coûte trop cher et il chauffe trop peu. Il est bon pour les millionnaires qui veulent être select... à leurs dépens.

C'est, d'ailleurs, une bien intéressante question que cette question du chauffage. Jusqu'au milieu du siècle, on ne s'en était, pour ainsi dire, pas occupé. Tout au plus, avait-on rapetissé les cheminées immenses ou nos aïeux d'avant la Révolution entassaient des bûches qui étaient des troncs d'arbres. C'est alors qu'un inventeur — qui n'était pas une bête — eut l'idée de ces coquilles paraboliques en terre réfractaire qui renvoient dans la chambre presque autant de chaleur qu'il ne s'en perd dans la cheminée. Mais, même avec la coquille, on faisait encore un métier de dupe: cinquante pour cent étaient toujours inutilisés.

Il y avait bien le poêle, le vieux poêle qui sentait mauvais, qui devenait rouge, qui desséchait l'air ambiant, qui réclamait d'incessantes pelletées de charbon, — le poêle traditionnel des canuts, dont notre fameux tableau au Mauvais propriétaire montra aux générations fu-

tures un spécimen si bien allumé. Mais on ne pouvait introduire ce vilain ustensile dans aucun appartement un peu propre, — surtout dans aucune chambre à coucher, sous peine de migraine et d'asphyxie.

Et puis, celui-là aussi perdait par son tuyau des trésors de chaleur dont seule profitait la gaine de la cheminée. C'est alors qu'on découvrit — c'est feu Choubersky, je crois — le poêle à feu ralenti, — ce qui était une bonne idée, — et à ronlettes, ce qui était une idée déplorable.

La circulation ralentie conservait dans l'appartement la presque totalité de la chaleur dégagée de la houille ou du coke et elle permettait de ne plus charger qu'une fois par vingt-quatre heures un appareil capable de fonctionner ainsi nuit et jour.

Mais la mobilité, séduisante tout d'abord, — car rien n'est, en effet, agréable comme d'emporter son poêle avec soi, toujours allumé, toujours réchauffant, — la mobilité devenait une source d'accidents redoutables. Plus la combustion est lente, plus s'exagère la production de cet oxyde de carbone, qui non seulement asphyxie comme l'acide carbonique, mais empoisonne avec une rapidité presque foudroyante. Que, dans ces conditions, un tel appareil soit mal installé dans la cheminée vers laquelle on vient de le rouler, — et le propriétaire du poêle mobile trouve aussitôt le plus infatigable moyen de s'en aller, sans douleur, dans un autre monde.

Aussi, la vogue — vogue immense — des poêles mobiles a-t-elle singulièrement diminué. Le dernier cri, maintenant, c'est le phare américain ou le phare français, qui se ressemblent beaucoup d'ailleurs, qui, eux, ne sont pas mobiles, mais qui, chargés de coke ou d'antracite donnent autour d'eux toute leur chaleur — tellement que leurs tuyaux sont à peine tièdes, — qui brûlent tout un hiver sans qu'il soit besoin de les rallumer, qui consomment moins d'un franc de combustible en vingt-quatre heures, qui sont élégants, propres, — et que leurs fenêtres garnies de mica rendent si gai, quand ils brillent, flamboyants, dans la maison toute atténuée.

Nous en sommes donc au phare, en attendant le chauffage par l'eau ou la vapeur qui, eux aussi, feront place au chauffage par l'électricité. Mais cela, c'est pour le bien-être de nos neveux; — et, en attendant, je termine ici cette causerie que le premier retour offensif du froid a fait glisser en des propos que je ne voudrais cependant pas voir qualifier de propos de fumiste.

PAUL BERTINAY.

La Politique

Le docteur Després vient de déposer à la Chambre une proposition de loi autorisant les communes à voter en faveur de leur maire une indemnité dont l'importance varierait suivant le nombre des habitants.

Les considérants dont la proposition est précédée expliquent qu'elle a pour but de faciliter l'accès des fonctions municipales aux citoyens sans fortune, afin que le besoin de gagner sa vie ne puisse jamais être un obstacle à l'exercice d'un mandat public.

Non seulement l'idée est juste, non seulement elle est, en tout état de circonstance, d'application rationnelle, dans une démocratie fondée comme la nôtre sur l'égalité des droits, mais elle a encore cet intérêt qu'elle répond exactement aux

préoccupations actuelles de l'opinion publique. Qu'il y ait profit pour le bien public et pour la tranquillité générale à mettre l'exercice de toutes les fonctions électives à la portée des citoyens les plus pauvres, c'est, en effet, la leçon qui ressort des événements de Carmaux.

Si la commune de Carmaux avait eu le moyen légal d'indemniser son maire des pertes de temps, et par conséquent de salaire, qu'entraînait forcément pour lui l'exercice de son mandat, le citoyen Calvignac eût pu se consacrer exclusivement à ses devoirs municipaux; il eût volontairement quitté la mine; le conflit que nous avons vu engager sur son nom n'eût pas éclaté, la grève n'eût pas eu lieu, et 3,000 familles ouvrières n'eussent pas été affamées pendant plus de deux mois.

La disposition législative établissant la gratuité obligatoire des fonctions municipales est donc mauvaise, à la fois dans son principe et dans son application. D'origine monarchique et d'essence aristocratique, elle eût dû depuis longtemps disparaître de nos codes républicains et égalitaires. Ce qui l'y a maintenue, c'est l'excès de l'esprit gouvernemental, ce besoin effréné de centralisation, cette rage de tout aplatir devant le pouvoir central qui atteste combien nous sommes encore mal déshabitués des anciens jougs.

Si la loi proposée par M. Després est un commencement de réaction contre ce qui survit en nous du préjugé libéral des vieux âges, elle doit, ne fût-ce qu'à ce titre, être bien accueillie par le Parlement et par le pays.

JEAN-CLAUDE.

Informations Politiques

Paris, 23 octobre.

LES ANARCHISTES

Les préfets de différents départements du Midi ont, paraît-il, prévenu le ministre de l'intérieur, depuis une huitaine de jours, que des réunions anarchistes se multiplient dans plusieurs localités sur un mot d'ordre venu soit de Paris, soit de Lyon. Les préfets ne peuvent pas encore dire ce qui se passe dans ces réunions, mais ils indiquent néanmoins qu'il y a une grande animation parmi les membres militants du parti.

LE DOSSIER DU PANAMA

Le procureur général Quesnay de Beaurpaire vient de terminer l'examen du volumineux dossier du Panama. Cet examen n'a pas suffi pour le convaincre, car il n'a reçu ni ordonnance de non-lieu ni de poursuite correctionnelle contre les administrateurs de la société. Le chef du parquet s'est prononcé pour un supplément d'instruction. Le dossier a été renvoyé, par suite, au magistrat chargé de l'enquête, M. le conseiller Prinet, qui va se remettre à la tâche.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

M. Ernest Renan étant mort, c'est M. de Freydenet qui devra, d'après les usages académiques, répondre à M. Ernest Lavisse, récemment élu. Le récipiendaire a déjà remis son discours. M. Ernest Renan, Xavier Marmier et Camille Rousset étant décédés tous les trois depuis que M. Gaston Boissier est directeur, il aurait à recevoir les trois futurs élus. Mais il est probable que, comme cela se fait d'ordinaire en pareil cas, il cédera la présidence d'une des trois séances de réception au chancelier, M. d'Haussonville. Les élections aux trois fauteuils vacants n'auront pas lieu, en tout cas, avant trois mois.

LA LOI SUR LES CAISSES DE SECOURS

Lens, 23 octobre.

M. Danel, président du conseil d'administration des mines de Lens, vient d'adresser à M. Loubet une lettre sollicitant son intervention en faveur du vote de la loi sur les caisses de secours et de retraites qui doit être discutée par le Sénat.

L'ACCIDENT DE GUILLAUME II

Une dépêche envoyée de Berlin à la Gazette de Francfort annonce que dans l'après-midi du 21 octobre un break a heurté

la voiture de l'empereur Guillaume qui passait sur la place de Potsdam. Le timon du break a endommagé la voiture du souverain et percé son manteau, mais Guillaume n'a pas été blessé. Après un court moment d'arrêt, il a donné l'ordre de continuer la course.

LES ÉTUDIANTS A SALAMANQUE

Salamanque, 23 octobre.

Un grand banquet a été donné en l'honneur des étudiants étrangers. Un grand enthousiasme règne et de chaleureuses ovations ont été faites aux étudiants étrangers.

LE PRINCE BERNADOTTE

Stockholm, 23 octobre.

Le prince Bernadotte et sa femme, née Ebba Munck de Fokila, porteront désormais, avec l'autorisation du roi, le titre de comte et comtesse de Wisborg.

Nouvelles Militaires

Paris, 23 octobre.

La direction du service de recrutement vient d'ordonner une modification qui change la rédaction de l'avis très important du verso de l'ordre de route des réservistes et territoriaux en cas de mobilisation.

Tout homme ne pouvant, par suite de changement de résidence, suivre l'itinéraire prévu par l'ordre de route devra, même s'il était convoqué au bureau de recrutement, rejoindre directement et isolément son corps dans la localité indiquée au recto de cette feuille.

Ce effet, il se présentera à la gare la plus voisine de sa résidence, avant neuf heures du matin, le deuxième jour, s'il est réserviste, le troisième jour, s'il est territorial.

M. le général Lobelin de Dionne n'a pas, comme on l'a annoncé, demandé au ministre de la guerre à réduire le nombre des officiers appelés à suivre les cours de l'école supérieure de guerre.

La promotion de 1893 comprendra 72 officiers de l'armée de terre et 3 ou 4 officiers des troupes de la marine.

L'escadre active d'évolutions de la Méditerranée occidentale et du Levant vient de s'augmenter de deux navires nouveaux types: l'avisetorpilleur la Flèche et le torpilleur de haute mer le Dragon, qui ont été mis aujourd'hui à la disposition du nouveau commandant de cette force navale, M. le vice-amiral Vignes.

Les grandes manœuvres algériennes sont terminées. La revue finale a été passée, hier, à Béné-Mansour, dans la plaine du Sahel, par le général Dufaure du Bessol, commandant du 19^e corps d'armée.

Autour du Parlement

Paris, 23 octobre.

Les Interpellations de demain

La séance de demain lundi à la Chambre sera consacrée exclusivement à des interpellations. En tête viennent celles de MM. Hubbard, Lebauty et Trélat sur l'assainissement de la Seine, puis celle de M. Basly sur les conflits survenus entre ouvriers français et belges aux mines de l'arrondissement de Béthune.

La question de l'assainissement de la Seine comporte de longs développements et occupera peut-être toute la séance.

Le gouvernement répondra principalement, par l'organe de M. Viette, ministre des travaux publics, et d'un commissaire du gouvernement, qui sera le docteur Proust, inspecteur général des services sanitaires, M. Loubet, comme ministre de l'intérieur, sera probablement appelé à intervenir aussi dans le débat.

L'interpellation de M. Basly a pour objet de demander au gouvernement quelles mesures il compte prendre pour empêcher l'embauchage par les compagnies minières d'ouvriers étrangers. Il voudrait qu'on assimilat les mines aux chemins de fer dans lesquels, par mesure de précaution pour la sécurité nationale, l'emploi des étrangers est interdit.

Le gouvernement doit répondre qu'en l'état de la législation et des conventions diplomatiques qui nous lient, il n'est

pas possible d'empêcher l'emploi des ouvriers étrangers en France.

Une question à M. Rouvier

M. Salis, député de l'Hérault, a prévenu M. Rouvier de son intention de lui poser une question au sujet de la circulaire qu'il vient d'adresser à ses agents en vue d'interdire le vinage au-dessus de 9^e 15.

Un nouveau groupe parlementaire

La Chambre actuelle n'a pas vu, on le sait, se reconstituer les groupes politiques qui existaient dans les précédentes législatures. Par contre, elle a vu se former un certain nombre de groupes techniques: le groupe des officiers ministériels, le groupe de la réforme de l'impôt, le groupe des bouilliers de cru, etc.

Hier, s'est constitué un nouveau groupe, celui des députés des cinq ports de guerre: Toulon, Brest, Lorient, Rochefort et Cherbourg.

La Grève de Carmaux

Carmaux, 23 octobre.

Les abords des puits sont restés déserts ce matin, aucun incident ne s'est produit. On commente beaucoup l'appel de M. Calvignac à Paris.

M. Baudin qui devait revenir aujourd'hui vient de télégraphier pour annoncer qu'il retarde son départ à cause de l'arrivée de M. Calvignac.

Le comité de la grève qui se tient en permanence depuis deux jours se réunira cette après-midi, à 2 heures, en séance privée.

M. Calvignac à Paris

Paris, 23 octobre.

M. Calvignac, maire de Carmaux, est arrivé à Paris à 4 heures 28; il était attendu à la gare par M. Baudin, député, qui l'a conduit immédiatement chez M. Clémenceau. De là, M. Calvignac et M. Baudin se sont rendus chez M. Loubet, où ils sont arrivés à 6 heures moins dix. M. Calvignac a été seul introduit auprès du président du conseil, avec lequel il confère encore à l'heure actuelle.

Paris, 23 octobre.

L'entrevue de M. Calvignac avec le président du conseil a pris fin à 6 h. 35. En quittant le ministère de l'intérieur, M. Calvignac est retourné chez M. Clémenceau.

MM. Clémenceau, Millerand et Pellétan doivent avoir, à sept heures, une nouvelle entrevue avec le président du conseil.

On pense que la sentence de M. Loubet ne sera pas rendue aujourd'hui.

MEETING DES SOCIÉTÉS FLAMANDES

Bruxelles, 23 octobre.

Dans un grand meeting de protestation, organisé ce matin par les sociétés flamandes, divers orateurs ont protesté contre le protectionnisme français, funeste à l'industrie belge, contre l'attitude des mineurs du Pas-de-Calais, enfin contre l'immixtion de certains Français dans les questions de la politique intérieure de la Belgique.

Les socialistes, accusant les capitalistes belges d'être les auteurs des conflits du Pas-de-Calais, ont causé du tumulte.

Le meeting a adopté l'ordre du jour suivant:

« Considérant que la Belgique doit vivre en paix avec ses voisins et qu'un rapprochement trop grand avec la France ou tout autre pays peut compromettre son indépendance; que nous ne voulons devenir ni Français ni Allemands, mais rester Belges; le meeting proteste contre l'attitude du gouvernement français et s'adresse au gouvernement belge pour intervenir auprès du gouvernement de la République française afin d'obtenir la protection efficace de nos nationaux, l'application de la loi du 19 vendémiaire, an IV, aux Belges victimes des émeutes du Pas-de-Calais, et d'empêcher enfin l'immixtion des Français dans la politique intérieure de la Belgique. »

LA GUERRE AU DAHOMEY

ABOMEY ET KANA

Le commandant en chef du corps expéditionnaire ne laisse rien au hasard.

Comme nous le disait un haut fonctionnaire qui a eu de fréquents rapports avec lui, au moment où il préparait à Saint-Louis le recrutement de sa colonne, le colonel Dodds a étudié pendant trois mois le plan qu'il poursuivait.

Aucun des mouvements de son prédécesseur, le colonel Klippel, ne lui a échappé. Après avoir instruit les contingents demandés au Sénégal, il a indiqué exactement ce qu'il comptait faire: « Au mois d'août, a-t-il dit, je serai au Dahomey. Je débarrasserai d'abord les environs de Porto-Novo et de Kotonou. En septembre, je commencerai la marche en avant; fin octobre, tout sera terminé. Je renverrai les troupes sénégalaises vers le mois de décembre. »

Jusqu'ici, le programme tracé a été suivi de point en point et les délais indiqués ont largement suffi.

Aussi, au moment où le colonel Dodds concentre toutes les forces du corps expéditionnaire pour donner le coup de grâce aux guerriers de Behanzin et triompher définitivement de leur résistance désespérée, il est intéressant d'étudier le théâtre où va se dérouler bientôt le drame du Dahomey, qui passionne si vivement l'opinion publique.

La ville d'Abomey, dont le nom signifie « cité dans l'enceinte », est naturellement défendue contre les agresseurs venant de la côte par une immense brousse marécageuse qui s'étend de l'ouest au nord de la ville et qu'on appelle le « lama ».

Si nos soldats s'étaient engagés dans cette brousse sauvage, inextricable, vrai labyrinthe naturel que brûle le soleil d'Afrique, ils étaient perdus; mais le colonel Dodds a été assez habile et assez prudent pour tourner ce piège.

La brousse est un amas envahissant de plantes parasites qui tuent toute espèce d'autre végétation et empêche les arbres de pousser. C'est une immense pieuvre.

Les animaux qui s'y abritent sont innombrables, depuis le chat-tigre terrible et la biche aux formes élégantes jusqu'au petit rat-palmiste, depuis l'aiglon et le vautour jusqu'au bengali écarlate et au bleu colibri. Rarement les endroits où le nègre, secouant son indolence lutte avec la brousse pour la défricher. Seul, le soleil africain s'en rend maître en la desséchant.

Nous ne saurions mieux faire, pour donner une idée d'Abomey, que d'en emprunter la description à M. Vigné d'Octon qui joint le coloris du style à la précision des détails vus:

Dans une immense éclaircie de la brousse, des cimes pointues de huttes apparaissent à l'horizon, parmi des bentaniers. C'est Ag-Bomey — (que nous écrivons Abomey).

Des cabris et des chèvres passent en bondissant dans les mille sentes étroites qui du lama s'en vont en zigzaguant vers les remparts. On aperçoit, se dressant lentement, la haute taitte d'un noir courbé vers la terre et dont la poitrine robuste luit au soleil.

Voilà la ville et ses deux portes monumentales, nues, sans la moindre ébauche de sculptures, construites avec la vase et l'argile pressés dans les fondrières et les mares du lama. Ces portes sont reliées entre elles par un mur très épais, également en argile. C'est, d'ailleurs, le tata traditionnel de toutes les bourgades fortifiées du Soudan.

Les portes franchies, on se trouve en présence d'un fossé très large, très profond, à demi plein d'eau durant la saison pluvieuse, mais complètement à sec tout le reste de l'année.

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON

24 octobre

26

LE CLUB

DES

Valets de Cœur

PAR

PONSON DU TERRAIL

ROCAMBOLE

« Ma chère Cerise,

« Armand vient d'écrire à Léon sous mes yeux et m'a donné sa lettre à lire.

« Moi aussi, j'ai une bonne et charitable idée, et puisque Léon est l'exécuteur de celle d'Armand, je veux vous charger de mettre la mienne en pratique.

« Puisque Léon va ouvrir un vaste atelier à hommes, pourquoi, ma chère Cerise, n'en dirigerez-vous pas un destiné à des femmes, à de jeunes orphelines que la manie d'ouvrage, les tentations du luxe, les fascinations du vice pourraient éloigner du droit chemin, et qui n'auraient pas le courage de travailler douze ou quinze heures, comme vous l'avez fait longtemps, pour gagner un mince salaire? Armand met à ma disposition cinquante mille francs et un crédit chez son banquier. Aussi, je vous laisse, en partant, mes pleins pouvoirs, et vous prie de me garder cette amitié dont vous m'avez déjà donné tant de preuves.

« JEANNINE. »

Léon et Cerise, après avoir lu ces deux lettres, se regardèrent, et dans ce regard échangé ils se jurèrent d'exécuter les volontés de leurs bienfaiteurs.

Six mois après, au milieu du faubourg Saint-Antoine, les deux ateliers, qui occupaient à eux deux une vaste maison, se trouvaient en pleine activité.

Trois ans plus tard, Léon Rolland était un des fabricants du faubourg Saint-Antoine le plus en vogue et qui occupait le plus d'ouvriers, et Cerise se trouvait à la tête de vastes ateliers de confection où les orphelines et les mères chargées de famille trouvaient toujours de l'ouvrage à un prix plus élevé que partout ailleurs.

Or, précisément le jour même où la belle inconnue avait un moment quitté le chevet de Fernand blessé pour courir, déguisée en ouvrière, sur la place de la Bastille, le maître ébéniste était dans son magasin, occupé

avec son contremaître et son caissier, dans une petite pièce convertie en bureau.

Un apprenti, qui rendait au patron quelques légers services domestiques, frappa discrètement à la porte, et, sur l'invitation de Léon, pénétra dans le bureau.

— Que veux-tu, Minet? demanda le maître ouvrier.

— Patron, répondit l'apprenti, à qui ce surnom de Minet avait été donné par ses camarades de l'atelier, précisément à cause de sa jolie figure tâtée et matelée, et de la légèreté avec laquelle il grimpaux aux barreaux des croisées, le long des charpentes, et se laissait couler du haut en bas de l'escalier, à cheval sur la rampe, c'est une jeune fille qui désire vous parler.

Léon crut que sa femme, qui occupait les étages supérieurs de la maison, lui envoyait une de ses ouvrières, et il dit à Minet: — J'y suis... fais-la entrer.

Alors le patron vit apparaître sur le seuil cette éblouissante et mignonne créature que nous connaissons déjà, et qui était tout aussi séduisante sous les humbles vêtements d'ouvrière qu'elle l'était, quelques heures auparavant aux yeux de Fernand Rocher, sous la robe de chambre de la femme élégante et riche.

Turquoise était, comme Chérubin le charmeur, douée de cette puissance de fascination qui s'exerce par le regard.

Léon approuva à sa vue une commotion à peu près semblable à celle qu'avait éprouvée Fernand Rocher, et il baissa involontairement les yeux sous ce regard bleu et profond que elle laissa peser sur lui.

Ce rayonnement étrange donnait à ses yeux un pouvoir magnétique assez grand pour jeter à la fois le trame Fernand Rocher, dans un monde opulent et distingué, et chez un pauvre ouvrier simple de cœur et d'esprit, tel que Léon Rolland.

Léon tressaillit donc involontairement à

la vue de la jeune femme, et machinalement il lui indiqua un roland.

— Monsieur... Rolland? demanda-t-elle de sa voix la plus douce, la plus mélodieusement timbrée.

— C'est moi... mademoiselle...

La jeune femme jeta un regard défiant sur les deux personnes qui se trouvaient dans le bureau.

Léon crut deviner qu'elle n'osait parler devant elles, et d'un signe, il les congédia.

— Je vous écoute, mademoiselle, dit-il.

Elle baissait les yeux et paraissait toute tremblante.

— Monsieur... dit-elle enfin, vous avez fait travailler, il y a deux ans, un ouvrier du nom de Philippe Garin...

— Oui, mademoiselle... c'est probable du nom de Philippe Garin...

— C'est moi, dit-elle, et c'est probable du nom de Philippe Garin...

— Un ouvrier de la province, reprit Léon qui se souvenait tout à fait de l'homme dont on lui parlait; il était venu à Paris et n'avait pu y trouver de l'ouvrage. Je l'ai occupé environ six mois.

— Précisément, monsieur.

— Puis il est retourné dans son pays, où il avait une fille.

— C'était moi, monsieur, dit la jeune femme d'une voix émue.

— Vous l'avez vue, dit Léon surpris.

— Je me nomme Eugénie Garin, répondit-elle avec tristesse.

— Et... votre père? demanda Léon.

— Ah! il est dévot, dit la brave ouvrière; il craint sans doute que je ne sois fâchée contre lui, vu qu'il m'a quitté un peu brusquement. Mais, ajouta-t-il en souriant, dites-moi que j'ai toujours pour lui du travail... et de l'argent d'avance s'il est gêné.

— Hélas! murmura la jeune femme, mon père ne travaillera plus, mon cher monsieur...

Elle parut comprimer un gros soupir.

— Il est aveugle, dit-elle.

— Aveugle! s'écria Léon.

</

Du côté de la ville, ce fossé est bordé par une muraille de pieux serrés et aigus comme des lances...

LES AMIS DE RAVACHOL

Bagarre sanglante

Paris, 23 octobre. Hier soir, à 8 heures, avait lieu à Saint-Denis, salle Raymond, rue de Paris, 79, la réunion du groupe anarchiste des Anticotes...

Quelques amis de Bertin voulurent alors le secourir. Il s'ensuivit naturellement une bagarre sanglante. Tables et chaises volèrent de tous côtés.

La case particulière du roi est très grande et en partie meublée à l'européenne; lits, fauteuils, tables, buffets, sont dus à la générosité des traitants...

Plusieurs de nos confrères ont parlé d'une bagarre qui se serait produite hier soir, à Saint-Denis, à la sortie d'une réunion...

Un millier de huttes construites avec la boue des mares bordent les étroites ruelles qui entourent le palais du roi et où grouillent des brèbes, des sangliers domestiques et des chiens maigres et galeux.

Les anarchistes, voyant qu'ils allaient avoir le dessous, se sauvèrent. Quatre d'entre eux purent cependant être arrêtés...

Les riches passent leur temps dans un hammac pendant que les enfants se roulent dans le sable et que les femmes préparent le repas.

Le blessé Bertin a été reconduit à son domicile. Son état inspire de vives inquiétudes.

A la belle saison, le roi et sa cour se rendent à Kana « le Vers-illes du Dahomey », ville de plaisance pour lui, ville sainte pour ses sujets.

D'autre part, l'agence Havas nous communique la dépêche suivante: Plusieurs de nos confrères ont parlé d'une bagarre qui se serait produite hier soir...

Un millier de huttes construites avec la boue des mares bordent les étroites ruelles qui entourent le palais du roi et où grouillent des brèbes, des sangliers domestiques et des chiens maigres et galeux.

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

On s'est aperçu de sa disparition au moment de la rentrée dans les dortoirs. Comme il ne répondait pas à l'appel, on s'est mis à sa recherche...

Le budget de la guerre reste fixé à 246 millions. La triple alliance, dit le journal de M. Cavallotti, a survécu intacte...

on photographia le défunt et son portrait fut envoyé dans toutes les directions.

Mardi dernier, un habitant du Havre, ayant vu l'un de ces portraits, déclara qu'il reconnaissait là le sieur Metelli, sujet italien, ancien aubergiste et épicier au Havre...

Elle vint au Havre, fut mise en présence du cadavre et, formellement, déclara que c'était bien celui de son mari: elle ajouta toutefois qu'elle ne s'expliquait pas comment ce dernier avait pu venir chercher la mort dans des circonstances semblables...

Or, un nommé Georges Constantin, sujet grec, arrivé depuis trois jours au Havre, de la République Argentine, est venu déclarer spontanément au Parquet, qu'il avait vu la veille de son départ, à Buenos-Ayres même, le sieur Metelli qui, suivant son dire, tient là-bas, un restaurant; Constantin, et c'est le piquant de l'aventure, était même chargé de commissions de la part de Metelli pour sa femme.

Ajoutons que Constantin affirmait avoir vu Metelli le 6 octobre, c'est-à-dire le lendemain du jour où le cadavre mystérieux était trouvé sur la ligne du Havre à Paris: d'autres personnes, arrivées au Havre sur le steamer Uruguay, venant de Buenos-Ayres, affirment également que Metelli est vivant.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

Le Parquet du Havre, afin d'éclaircir, si c'est possible, cette affaire, a télégraphié au consul français à Buenos-Ayres, pour s'enquérir de l'identité de Metelli qui habite cette ville.

n'accepte pas; on propose le citoyen Chabrier, qui arrive en second: il accepte.

Le scrutin recommence pour l'élection du trésorier. Le citoyen Pourras est élu par 23 suffrages sur 27 votants; mais il est absent. Dans le cas où il n'accepterait pas, l'assemblée confie au bureau et à la commission de contrôle pleins pouvoirs pour choisir un trésorier dans leurs rangs.

On constitue la commission de répartition de vêtements. Sont élus les citoyens Merle, Vulpait et Givre.

Le citoyen Nicoud propose de nommer un bibliothécaire. Le citoyen Marry appuie en disant que puisque la société se voit refuser par l'Institut le droit de vérifier les fournitures scolaires qui demeurent à l'école, cette disposition lui fournira un excellent moyen de contrôle.

Le citoyen Vulpait regrette que les sociétés du sud des écoles laïques de l'Arbresle ne montrent si indifférents pour cette œuvre utile et démocratique. Quand la société est convoquée à une réunion, trop de membres s'abstiennent d'y assister. Dans les grandes villes et en différentes localités, il a vu les sociétaires venir avec empressement aux assemblées qui étaient toujours nombreuses.

La séance est levée à 10 heures 1/2. Ont signé: Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

Le président, L. Ferrier; le vice-président, Marry; le trésorier, Pourras; le secrétaire, Chabrier.

de Carmaux, elle a produit la somme de 40 fr. 60.

Grand-Croix. — Réunion. — Hier matin, à neuf heures, a eu lieu dans le local de l'école de garçons, une réunion des mineurs du syndicat de la Vallée du Gier; après formation du bureau, le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

L'assemblée a décidé ensuite d'envoyer un délégué au comité fédéral; après un vote secret, le citoyen Benoit Ducally est élu. L'ordre du jour appelle aussi la question de la grève de Carmaux: une somme de 100 fr. comme secours a été votée.

Un vote de remerciement a été adressé à M. le préfet de la Loire pour l'entier dévouement qu'il ne cesse de montrer en faveur des mineurs de la Vallée du Gier et pour la somme de 50 francs qu'il vient d'envoyer pour les victimes depuis la fondation du syndicat jusqu'à la fête du 24 avril 1893.

Valence. — La municipalité d'Emile Augier. — Le conseil municipal a voté en principe l'érection, à Valence, d'une statue à Emile Augier, au moyen d'une souscription nationale.

Une délégation a été nommée, qui est chargée de s'aboucher avec le comité constitué à Paris, sous la présidence de M. Alexandre Dumas.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

Elle est composée de MM. David, maire de Valence; Genest, Ollagnier et Mirabel-Chambaud, conseillers municipaux.

courses précédentes. — 1^{er} Sarpe, 2^e Coeur, 3^e Carrot.

L'éclat de cette fête était rehaussé par l'audition de l'Harmonie des mineurs de la Ricamarie qui prêtait son concours.

LE CANAL DE JONAGE

(TROISIÈME ARTICLE)

Nous avons consulté les rapports déposés sur l'affaire à la Chambre des députés et au Sénat. Ils sont très intéressants et significatifs pour que nous n'en fassions pas mention à nos lecteurs.

L'honorable rapporteur à la Chambre des députés résume ainsi son exposé des motifs: « L'œuvre projetée par le syndicat des forces motrices du Rhône est la première grande entreprise qui soit tentée en France pour l'utilisation de la force motrice d'un cours d'eau au domaine public et pour le transport de cette force motrice à distance au moyen de l'électricité.

« Elle peut aider puissamment à la prospérité de l'une des branches les plus importantes de notre industrie nationale.

« Quand même les promoteurs ne réaliseraient pas toutes leurs espérances, un grand service n'en aurait pas moins été rendu par eux à l'industrie lyonnaise, sans engager en rien les finances de l'Etat, ni des communes, et sans compromettre aucun intérêt public.

L'honorable M. Guyot, rapporteur au Sénat, a été encore plus affirmatif au nom de la commission sénatoriale qui l'avait nommé.

« Le projet dont il s'agit, dit-il, a été étudié pendant trois ans par le conseil général des ponts et chaussées, au point de vue technique; par l'autorité militaire, et au point de vue de la défense nationale, et enfin par le conseil d'Etat, au point de vue administratif. Il offre donc toutes les conditions de maturité possibles. Il se présente du reste de la façon la plus simple, les concessions n'ont pas de caractère de monopole, ni garantie d'intérêt, ni monopole.

« Pourra qui voudra leur faire concurrence et vendre aussi de la force électrique. Au lecteur à juger lui-même, et se faire une opinion avec ces quelques documents choisis entre mille. Il saura bien vite à quoi s'en tenir, et ne se laissera pas plus impressionner que nous, maintenant, par les rancœurs et contradictions techniques que se plaisent à répandre les personnes et sociétés intéressées à discréditer l'entreprise de Jonage.

Nous avons tenu à nous rendre compte nous-mêmes de la valeur que pouvaient avoir la plupart de ces appréciations, telles que dire que les dépenses atteindraient bien 30 à 40 millions, que la force utilisée ne se placera pas, qu'il y aura des difficultés techniques auxquelles on ne s'attend pas, etc. On est allé jusqu'à prétendre, ces jours-ci, que le capital n'était pas même trouvé!

Nous avons entendu dire tout cela. Bien que neutres dans la question, nous ne craignons pas de penser tout haut que la médisance a joué et joue encore un grand rôle dans cette campagne de dénigrement. Il nous en a été fourni des preuves convaincantes au cours de notre enquête. Les fondateurs de Jonage sont loin de s'en impressionner; ils savent que l'humanité est ainsi faite qu'on ne calomnie fortement que ce que l'on redoute.

Or, la concurrence de Jonage est quelque peu redoutable. Sans parler du gaz dont le prix vient de bénéficier d'une première réduction en attendant celle autrement importante que les tribunaux auront peut-être à prononcer sous peu — nous avons appris que la compagnie générale des eaux avait consenti ces temps derniers des rabais énormes pour certains abonnements de banlieue; nous reviendrons plus tard sur cette question.

Vous voyez, lecteurs, que la question se corse et qu'elle revêt un caractère des plus

promet. Nous suivrons pas à pas son développement... affaire saine, bien étudiée, habilement conçue et surtout affranchie de tout monopole.

LYON

NOS ÉCHOS.

Le Journal officiel publie un arrêté créant un bureau télégraphique à Vénissieux.

L'hiver arrive : la neige couvre les montagnes dans les environs de Lyon. On nous la signalait, avant-hier, autour de Crémieu.

L'affiche du Grand-Théâtre annonce pour mercredi prochain une représentation de Robert-le-Diable, avec le concours de Boudouresque et de M^{lle} Escalati.

Le même jour nous entendrons au Casino Coquelain ainsi que jouera Gringoire et le Genre de M. Poirier.

Protestation contre le Traité franco-suisse

Nous recevons la communication suivante : Malgré une publicité des plus restreintes, tout a été accompli et intentionnellement des plus tardives, les clauses du projet de convention franco-suisse sont à peu près connues maintenant des principaux intéressés.

Dans les principales localités du Rhône, de la Loire, de Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Isère, où le tissage tient une place prépondérante, des réunions très importantes de tisseurs ont eu lieu, et sans doute les travailleurs ont réclamé avec énergie des pouvoirs publics le maintien absolu des droits de douane appliqués depuis février dernier aux étoffes de soie tissées à l'étranger.

C'est que la taxe de 4 fr. par kilogramme, relativement très minime, si l'on considère la valeur des soieries, a suffi néanmoins pour amener immédiatement en France une reprise extraordinaire dans la fabrication de nombreux genres de tissus de soie, qui depuis longtemps en étaient disparus.

Les municipalités de nombreuses communes attestent, aujourd'hui, par des délibérations fermes, l'exactitude et l'authenticité de ce fait, protestent hautement contre toute réduction du tarif en vigueur et reconnaissent que la diminution ou la suppression de ce droit de douane, équivalait à une prime donnée à la main-d'œuvre étrangère contre le travail national.

Panissières, Chautailles, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Yonzy, Saint-Hilaire, Villers, Charlieu, Bozier-en-Donzy, Guinzier, Belmont, Neuville, Montchal, Mussy-sur-Dun, Anglure, Eoche, Tançon, Saint-Germain-en-Montagne, Saint-Maurice-les-Châteauneuf, Grandris.

Le caractère sérieux de cette protestation n'échappera pas, nous en sommes convaincus, à l'attention du Parlement.

Compagnie Maritime de Sauvetage

La Compagnie maritime de sauvetage a donné hier, au Palais de la Bourse, sa distribution solennelle de récompenses.

M. Martin, vice-président du conseil de préfecture, avait la présidence d'honneur. Il était entouré de MM. Masson, Grinand, conseillers généraux, du commandant de la place, délégué par le gouverneur, de M. Sainte-Marie, vice-président de la société.

Après quelques morceaux exécutés par la fanfare l'Étendard et par la Philharmonique du VI^e arrondissement, M. Sainte-Marie a pris la parole. Il a remercié les autorités civiles et militaires ainsi que les membres honoraires de la société venus à cette fête.

Il a présenté ensuite le compte rendu de la Compagnie. Il y a quatre ans, elle se signalait dans de terribles inondations, en 1890 elle était éprouvée par l'influenza, et en 1891 par l'hiver rigoureux, et enfin l'an dernier par la catastrophe des bords Marmet.

Le 30 décembre, la Compagnie maritime a été mobilisée en entier pour porter secours à ce grand établissement qui menaçait de sombrer.

Malheureusement, malgré les grosses chaînes amarrées sur le bas-port, en dépit de l'énergie déployée par les sauveteurs et, par suite d'une crue subite du Rhône, les bords Marmet ont été complètement anéantis et, avec eux, une partie du matériel de la Compagnie.

Grâce aux membres honoraires, grâce au conseil général et au conseil municipal, la société possède actuellement vingt-six barques de sauvetage munies de leurs agrès, échelonnées sur le Rhône et sur la Saône et confiées à des maritimes expérimentés.

Plus une grande barque modèle pouvant contenir cent vingt personnes et, en outre, un matériel considérable d'engins de sauvetage de toutes sortes, gros câbles, cordages, chaînes, ancres, rames, etc., dont l'entrepôt général, sous la surveillance constante d'un membre de la Compagnie, est situé place Morand, 19.

En cas d'inondations, Lyon peut compter sur la Compagnie, dont la devise est : « Sauver ou périr ! »

occasions. Prix d'honneur, don de M. Carnot, président de la République : une coupe de Sèvres.

Favre, commandant. — A dirigé pendant quarante-huit heures le service de sauvetage des bords Marmet. Titulaire de plusieurs médailles d'argent du gouvernement. Possède à son actif 161 actes de courage et de dévouement. Découpe, don de M. Burdeau, ministre de la marine : une longue-vue.

Pages, trésorier. — Conduite admirable dans la catastrophe des bords Marmet. Au service de la Compagnie depuis de nombreuses années. Médaille de vermeil grand module.

Beau. — A sauvé, en se jetant tout habillé dans le Rhône à Saint-Clair, un jeune homme de 27 ans, M. Meynard. S'est distingué dans l'incendie de la rue Garibaldi où il a été blessé, et dans le sinistre des bords Marmet. Médaille de vermeil.

Leduc, capitaine. — S'est fait remarquer par sa belle conduite à l'incendie de la rue des Remparts d'Alain et aux bords Marmet. Médaille de vermeil.

Pericot. — S'est jeté à la tête d'un cheval emporté et a pu le maîtriser après avoir été traîné sur un parcours de 200 mètres. Insigne des sauveteurs du Haut-Rhin.

Joseph Crépet. — A sauvé, en barque, un homme en danger de se noyer dans le Rhône. Médaille des Sauveteurs angevins.

Vieublé, caporal clairon. — A arrêté un cheval emporté. Insigne des Sauveteurs angevins.

Pouillon. — S'est précipité, tout habillé, dans le Rhône, près du Grand-Camp, et a sauvé un jeune homme qui disparaissait dans le Rhône pour la quatrième fois. Médaille des Sauveteurs bretons.

Roux, secrétaire général. — A arrêté un cheval emporté attelé à une voiture jardinière traversant le pont Lafayette à fond de train ; s'est signalé à l'incendie de la rue des Remparts d'Alain. Insigne des Sauveteurs médaillés et diplômés du gouvernement du département de la Côte-d'Or.

Droz. — Le 4 septembre, étant lui-même blessé, s'est jeté tout vêtu dans le Rhône et a sauvé M. Darançon, en danger de se noyer. Médaille des Hospitaliers sauveteurs de France.

Lafont. — S'est fait particulièrement remarquer par sa belle conduite à l'incendie du cours Vitton, 47, où il a été gravement brûlé en transportant des bombes de pétrole enflammé. Médaille de vermeil. Au dernier moment, nous apprenons qu'il a été nommé à recevoir une mention honorable du gouvernement.

Bruyas. — A sauvé une jeune fille tombée accidentellement dans le Rhône au moment où elle allait disparaître sous un bateau volant. Insigne des Hospitaliers sauveteurs de Toulouse.

Torta. — A déjoué un commencement d'incendie monté des Carmélites, la Croix-Rousse, et a été contusionné. Médaille des Sauveteurs angevins.

Léautaud. — A sauvé un homme en danger de se noyer dans la Gère ; s'est jeté à la tête d'un cheval emporté et a réussi le sauvetage ; a retiré sur le bas-port du Rhône, par 1 mètre 50 de profondeur, près d'Oullins, un jeune homme qui tentait de se noyer. Insigne des Sauveteurs de la Gironde.

Le Bunetel. — Conduite louable et méritoire à l'incendie de la rue Saint-Jean. Médaille des Sauveteurs du Midi.

Villecour, clairon. — A sauvé en barque un homme en danger de se noyer dans le Rhône. Médaille de la Compagnie maritime.

Maurane. — S'est prodigué dans la catastrophe de Saint-Martin, et a contribué à l'extinction d'un incendie cours Vitton, 47. Insigne des Sauveteurs marseillais.

Entresangle. — A porté secours à un garçon droguiste en danger d'être brûlé par une bonne dose d'acide. Médaille des Sauveteurs de Cette.

Campo, capitaine. — S'est activement et efficacement employé le 11 septembre à l'incendie du quai Fulchiron, 40. Insigne de l'Institut de sauvetage de la Méditerranée.

On a obtenu pour leur conduite dans le sinistre des bords Marmet : MM. Guillemin, médaille des Sauveteurs diplômés de la Côte-d'Or ; Knittel, médaille de la Société des Étudiants sauveteurs de Paris ; Georges Fabre, livret de caisse d'épargne de 10 fr. ; Pierre Guyot, insignes de la Société lyonnaise de natation ; Antoine Crépet, médaille des Sauveteurs du Midi ; Martin Studé, insignes de la Société nautique de la Compagnie de Dijon ; Mary, médaille des Sauveteurs marseillais ; Creyton, médaille de la Compagnie maritime ; Luc-Gourbas, médaille des Sauveteurs Bretons.

Roland, chef ambulancier. — A sauvé la vie à une fillette de 3 ans 1/2 sur le point d'être écrasée par un cheval lancé à fond de train, a porté secours à un enfant de 11 ans tombé dans l'écran à quelques mètres du Rhône et retiré deux hommes en danger de se noyer. Médaille des Hospitaliers sauveteurs de France.

Tous ces lauréats se retrouvaient à sept heures avec les membres actifs et honoraires de la compagnie a restaurant Gagnaire, cours Vitton, 79, où était servi un magnifique banquet fraternel.

Au dessert, M. Sainte-Marie a décerné la médaille des sauveteurs à MM. le docteur Masson, conseiller général ; Vigneau, commissaire de police à Oullins, et Delaunay, capitaine en retraite, délégué de l'Union patriotique. Il a bu aux invités et à la société.

M. Martin, vice-président du conseil de préfecture, a parlé des actes de courage ignorés dont beaucoup de sauveteurs ont été les auteurs ; il boit à tous ces braves qui attendent encore la récompense de leur dévouement.

M. le docteur Masson remercie les membres de la société de l'honneur qu'il lui ont fait, en le nommant président d'honneur et en lui confiant leur médaille. Il sait mieux que tout autre quel courage généreux anime la société ; il se fera un devoir de l'appuyer auprès de l'administration, pour que désormais chaque membre ait sa part des récompenses, toujours si bien méritées.

MM. Vigneau, Delaunay et le porte-drapeau des Sauveteurs girondins, doivent aux vaillants patriotes de la compagnie, et à leurs femmes qui savent si bien supporter, dans les cas difficiles, les inquiétudes que leur cause le courage, parfois téméraire, de leur mari.

La soirée s'est terminée au milieu de la plus franche gaieté.

LA VAILLANTE DE LYON

Hier, après-midi, la Vaillante de Lyon, société de gymnastique et de tir, donnait sa grande fête annuelle à l'occasion de la distribution des prix aux sociétaires et pupilles, dans la salle du concert de l'Horloge, cours Lafayette.

M. Sanaoze, qui devait présider cette fête, n'ayant pu y assister, était remplacé par le président de l'Union patriotique du Rhône. Le préfet était représenté par M. Pin, conseiller de préfecture ; le général Berge, pour montrer combien il s'intéresse aux sociétés de tir, avait délégué un capitaine du 1^{er} escadron du train des équipages.

crime, et les pyramides qui ont terminé la fête gymnique.

Entre la première et la deuxième partie, le président de l'Union patriotique du Rhône a prononcé un discours sur les avantages de la gymnastique et sur le sentiment patriotique qui doit animer le cœur de chaque gymnaste. Il a évoqué le souvenir de l'un des sociétaires de la Vaillante, mort récemment en portant secours à un de ses parents sur le point de périr dans un incendie, et il a terminé aux cris de : « Vive la France ! Vive la Vaillante ! »

Voici les noms des lauréats :

Concours de gymnastique (sociétaires). — 1^{re} division. — 1^{er} prix Mouchonay, champion pour l'année ; 2^e Biesty ; 3^e Vernay ; 2^e division. — 1^{er} Pommeret ; 2^e Fleuret ; 3^e Sourdillon ; 3^e division. — 1^{er} Arnaud ; 2^e Mathey ; 3^e Boisseau.

Pupilles. — 1^{er} prix Philiat ; 2^e Rambaud ; 2^e division. — 1^{er} Eugène Pommier ; 2^e Gustave Pommier.

Cours de vitesse. — 1^{er} Michallet, secrétaire et Rambaud, pupille.

Cours de résistance. — 1^{er} Vernay, sociétaire et Cig, pupille.

Concours de trompettes. — 1^{er} Vars ; 2^e Merly. Prix d'assiduité. — 1^{er} Michallet, sociétaire et Péronnet, pupille.

Diplômes d'honneur. — Léon Michard et Étienne Flacher.

Concours de tir des sociétaires. — 1^{er} Michard ; 2^e Michallet ; 3^e Aurelle.

Concours public de tir (concours de section). — Wagnère, une carabine Fiobert, offerte par M. le général Berge.

Concours de section. — 1^{er} l'Avant Garde ; 2^e les Excursionnistes lyonnais.

Concours public. — 1^{er} Wagnère ; 2^e Rive ; 3^e Fleury ; 4^e Dubois ; 5^e Violet ; 6^e Hugon ; 7^e Perrier ; 8^e Ballet ; 9^e Durat ; 10^e Geoffroy.

LA SOIRÉE

Le soir, un banquet de 50 couverts réunissait dans une des salles du restaurant Bonhomme les invités de la Vaillante.

Le dîner, présidé par M. Cailliet, de l'Union patriotique, a été empreint d'une cordialité fraternelle.

Après lui, M. Cailliet, de l'Union patriotique, a pris la parole ainsi que M. Beney, de la Sentinelle, qui a bu aux prochains succès de la Vaillante.

M. Pin, conseiller de préfecture, a porté la santé du président de la République ; le capitaine Navat, représentant le gouverneur, a levé son verre à la santé des dames et de l'armée.

Le dernier toast est à peine porté que l'on entend de la salle de concert les accords d'un orchestre qui prélude à l'ouverture du bal.

On a dansé fort tard, clôturant ainsi dignement une fête dont le succès est le meilleur des encouragements pour le bureau et les moniteurs de la Vaillante de Lyon.

L'Eclair de Villeurbanne

Il y a trois semaines, nous assistions à la première fête d'inauguration de l'Eclair de Pierre-Bénite.

Hier, c'était le tour de la section de Villeurbanne, et nous devons constater que cette fête a été aussi brillante que la première.

Cette section a été fondée il y a deux mois environ, par un groupe d'une vingtaine d'anciens sociétaires (« section centrale »), ayant quitté le quartier de Vaise par suite du transfert à Villeurbanne d'une partie des ateliers de l'usine Gillet.

En deux mois, cette section a fait des progrès étonnants et elle ne compte déjà pas moins de quatre-vingts sociétaires. Ces magnifiques résultats sont dus au dévouement et à l'activité de son président, M. Lazare Drut, le directeur des services de l'usine Gillet, qui vient d'accorder MM. de Saint-Jean, vice-président, Tavernier, Laguet, etc., administrateurs.

Après un allegro exécuté par la Fanfare de Villeurbanne, ont eu lieu les exercices de bâton, de canne, les mouvements d'ensemble, etc., exécutés par la section centrale de l'Eclair, ainsi que par celles de Villeurbanne, de Pierre-Bénite et de la Mulatière.

Remarqués aussi les exercices aux agrès des sociétaires Teillon, Gillet, Parquet. La jeune section de Villeurbanne, dirigée par MM. Tavernier et Gautier, a exécuté des pyramides avec rapidité et précision.

La société des anciens élèves de Joinville-le-Pont prêtait aussi son concours à cette fête, sous la direction de M. Orbet.

N'oublions pas le Cercle choral de Villeurbanne, qui a déjà maintes fois témoigné ses sympathies à la société organisatrice.

Nous avons remarqué la présence de MM. Orbet, Lazare Drut, Couvriol, Rolland, présidents de l'Eclair et de ses sections, de MM. Chantemesse, Payen, Surdieu, Bossy, Rivière, Fournet, Buisson, de l'Eclair, Bouchard, président du Cercle choral.

Au vin d'honneur qui a clôturé cette fête, de nombreux toasts ont été portés. Ne signalons que celui de M. Fays, maire de Villeurbanne, assurant l'Eclair de Villeurbanne des chaleureuses sympathies de la municipalité.

Et maintenant, souhaitons longue vie à cette jeune société, qui a si brillamment affirmé sa vitalité.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi 24 octobre, 298^e jour de l'année. Premier quartier le 28 ; Pleine lune le 4. Soleil ; lever, 6 h. 36 ; coucher, 4 h. 51.

Découverte... d'un cadavre. — Hier matin, à six heures, un locataire de la maison portant le n° 403, quai Pierre-Scize, aperçut au troisième étage de la maison, étendue derrière la porte du couloir, une femme qui ne semblait donner aucun signe de vie.

Des gardiens de la paix furent aussitôt appelés, et tous les locataires, prévenus de cette lugubre trouvaille, firent cercle autour du cadavre, se livrant à tous les commentaires imaginables, qui prirent bientôt fin cependant à l'arrivée des agents, car ils s'aperçurent aussitôt que le cadavre n'était qu'un mannequin habillé en femme, déposé là par un fumiste.

Entrepôt dévalisé. — M. Joseph Vial, marchand de pommes, rue Villeneuve, 3, à la Croix-Rousse, a loué, rue de Crémieu, 20, un grand entrepôt où il irremise ses marchandises.

Hier matin, il trouva la porte ouverte, il constata, de plus, que les voleurs avaient enlevé 600 kilos de pommes contenues dans plusieurs caisses.

De plus, il se sont emparés d'une somme de 700 fr. que M. Vial avait dissimulé dans un rayonage.

Une enquête, ouverte aussitôt, a permis de découvrir les voleurs. Deux sont arrêtés, le troisième, qui a laissé son tricot dans l'entrepôt, ne saurait tarder à rejoindre ses deux complices.

Le feu. — Hier vers 8 heures et demie du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans un magasin de cordonnerie, rue des Asperges, 33.

Des voisins s'étant aperçus qu'une épaisse fumée s'échappait de la maison, enfoncèrent la porte. Ils furent assez heureux d'éteindre aussitôt l'incendie ; la pompe à

vapeur n'a pas eu à fonctionner. Les propriétaires du magasin étaient absents.

Collision. — Une collision s'est produite hier matin, au marché du quai Saint-Antoine, entre deux voitures appartenant à M^{me} Ligénet, de Pierre-Bénite, et Bicot, de Cusset.

Dans le choc, M^{me} Bicot et une autre personne qui se trouvaient sur la voiture, sont tombées sur la chaussée.

Faux ami. — M. Jules Faure, garçon boulanger, cours Charlemagne, avait recueilli un de ses amis, le nommé Pierre L..., âgé de 28 ans, garçon boulanger également, qui, pour le remercier de son hospitalité, lui enleva les quelques économies qu'il possédait.

Sur la plainte de Faure, M. Brault, commissaire du quartier Perrache, a fait arrêter L..., et l'a écroué pour vol.

Jeune pochard. — Hier soir, un rassemblement s'était formé, place Morand, autour d'un gamin, nommé C. L..., âgé de neuf ans, demeurant chez ses parents, rue de Vendôme.

Ce moutard était tellement ivre qu'il ne pouvait se conduire. On dut, pour cela, le remettre entre les mains d'un gardien de la paix.

C. L... a déclaré qu'il avait fait la rencontre d'un homme qui lui avait boité jusqu'à l'ivresse.

On a recherché, mais en vain, cet individu.

A l'Hôtel-Dieu. — On a amené hier à midi à l'Hôtel-Dieu Tony Fanton, 48 ans, journalier, rue Molière, 143, qui s'est fait une grave blessure en tombant de sa hauteur, et sur une pierre en saillie rue Grenette.

Oullins. — Cheval emporté. — Hier, à 7 heures du matin, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Neyret, jardinier, montée des Roches, à Oullins, s'est emporté dans la Grande-Rue. Après avoir parcouru quelques mètres, il est venu s'abattre contre la devanture de M^{me} Clessac, qui tient un magasin de chapellerie, Grande-Rue, 60, et a détérioré une partie d'un caisson et brisé une glace de la devanture ; la voiture contenait deux personnes, qui n'ont reçu que des contusions sans gravité.

Coquelain au Casino. — Mercredi 26 courant, Coquelain a donné une seule représentation au Casino. Le spectacle se composera de : Gringoire, Le Genre de M. Poirier.

Le prix des places est ainsi fixé : loges et fauteuils, 7 fr. ; parquets, 5 fr. ; 1^{re} galerie, 3 fr. ; 2^e et 3^e galeries, 1 fr. 50.

Le bureau de location est ouvert dès aujourd'hui au Casino, de 2 heures à 5 heures.

Cabaret artistique du Chat Noir. — Le proverbe est bien juste qui dit « Plus on est de fous, plus on rit ! » Si l'on y a ajouté un peu de bon sens, on peut s'appliquer cette vérité, c'est certainement ce théâtre : un spectacle à la fois intéressant et nouveau, la représentation n'en est pas moins terne et ennuyeuse, lorsque la salle n'est qu'à moitié pleine. Les spectateurs ne s'amuse pas s'ils entendent rire à côté d'eux et font un grand besoin d'avoir sous les yeux une foule animée et joyeuse.

Le Chat Noir ne connaît pas des soirées tristes et maussades où quelques rares personnes qui s'y sont égarées par hasard ne réussissent pas à se dégager de la salle attraction nouvelle en dressant un front rebelle au applaudissement.

Mme Angèle Renard, fille du célèbre ténor Renard, a remporté un grand succès. Le clown Tom-Aldow, Thomas aux cents trucs ; les Reynolds, Henry, Boissier, Gaston, Bossy, Bourgey, Léogy, etc.

Le Loueur de Fivre, pantomime nouvelle des Schmidt.

Incessamment, le capitaine Coady et la troupe de tireurs américains, la plus grande curiosité moderne.

Scala-Bouffes. — Mme Canon l'Étoile de la Scala ; Stiv Hall, l'imitateur d'Yvette Guilbert ; les amusants frères Forest ; Edgard, Amélie, d'Asco, Clément, Gonnat, etc.

Une femme qui boit, vaudeville. A l'étude, le Diable au Covert.

Incessamment, grande représentation de gala.

Quartier Gréole. — Les commerçants voisins de la 3^e section des démolitions du quartier Gréole sont priés de se réunir ce soir, lundi, à huit heures, au café de Venise, 23, quai de l'Hôpital, afin de nommer une délégation pour faire les démarches près de l'administration au sujet des démolitions arrêtées.

Saint-Cyr du Baillou (Manche), le 21 juin 1891. — Je souffrais de maux d'estomac suivis de vomissements continuels ; grâce à vos Pilules Suisses, tous ces maux ont disparu. La confiance que j'ai dans vos Pilules Suisses est si grande que je veux toujours en avoir à la maison et à la moindre indisposition je les emploierai en toute sécurité.

T.-L. MONGODIN, cantonnier.

NOS THEATRES

GRAND-THÉÂTRE. — « Les Huguenots ». — Comme dans toute institution qui se respecte, il y a deux divisions au Grand-Théâtre : la grande division (composée des étoffes errantes détachées à coups de banknotes du firmament parisien), et la petite division. Hier soir, c'étaient les petits qui fonctionnaient dans les Huguenots.

Il faut avouer que l'expérience ne leur a pas été favorable : les ensembles manquaient de cohésion ; on sentait qu'il n'y avait pas eu de répétition. M. Vinche, le seul artiste égaré dans ce milieu peu artistique, avait l'air dépassé et déplacé.

Le ténor Analdi qui, cette fois, n'était pas troublé par le public houleux du premier jour, n'a guère modifié l'opinion qu'on avait de lui : chanteur sans goût et sans méthode, doué de trois ou quatre notes dans le registre élevé, il a été écuté à plusieurs reprises. Et encore ne doit-il s'en prendre qu'à des amis maladroits qui veulent lui faire un succès quand même.

M. Dechesne, qui chantait Nevers, est bien maniéré et bien affecté. Il ralentit les mouvements et prend avec le livret des licences que je crois devoir attribuer à ce manque de répétitions dont je parlais au début.

Le nouveau Saint-Bris, M. Besson, notre ancienne troisième basse, n'a pas une mauvaise voix, mais il se force en des éclats intempésts qui pourraient durer encore trois ou

quatre représentations, mais pas plus. Et puis il faudra que M. le régisseur lui indique la tenue que le père de Valentine doit avoir à la fin du deuxième acte.

Entendant M^{lle} Vilette chanter Valentine, on se demandait hier comment on avait pu compromettre l'ouverture de la saison théâtrale en ne confiant pas le rôle à cette artiste dès le premier soir. Certes, elle n'est pas exempte de reproches : elle n'a pas encore grand style, mais la voix est bonne, surtout dans le haut, et la chanteuse est intelligente.

Quand M^{lle} Vilette sera moins émue, qu'elle donnera des sons moins frêles et moins égarés dans les notes graves, elle sera tout à fait à sa place dans l'emploi de falcon en double.

La note gaie était donnée par M^{lle} Panseur, qui donne à la reine Marguerite l'allure d'une ingénue du théâtre de Labiche ; il ne suffit pas d'égrener correctement des vocalises, il faut encore de l'autorité et du majesté. C'est du moins ainsi que l'ont com pris, à Lyon, les devancières de M^{lle} Panseur.

Tout cela ne constitue pas du bon théâtre : cela va du correct au médiocre en descendant quelquefois au pire. Castelnau ou même Montpellier ne diraient rien ; mais vraiment Lyon n'est pas content. Et il le prouve en venant peu au Grand-Théâtre ; car, hier, malgré le dimanche, on pouvait facilement compter les spectateurs, surtout aux premières galeries et aux fauteuils. S.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

ELECTION A BORDEAUX

Bordeaux, 23 octobre.

Voici les résultats de l'élection législative, qui a eu lieu aujourd'hui, pour le remplacement de M. Casauviel, républicain, décédé :

Inscrits, 27.761 ; votants, 11.881.

M. Duvigneau, président du conseil général, républicain, 10.394 voix (Élu) ; M. Boutin, avocat, 404 ; Viguier, 18.

UNE RÉUNION TUMULTUEUSE

Paris, 23 octobre.

Cette après-midi à eu lieu, à la salle Favé, un meeting boulangiste en faveur des grévistes de Carmaux et de l'amnistie.

Environ dix-huit cents assistants ; la réunion est très agitée au début. On signale la présence d'Alibert, qui joua un rôle dans le procès Boulanger.

Il est aussitôt expulsé à grands coups de poing.

M. Cluseret, député, combat l'arbitrage au sujet de Carmaux et la désignation de M. Clémenceau comme arbitre.

M. Boicervoise fait l'éloge de Culine et de l'archevêque Simon, dit Bisouit ; il réclame l'amnistie générale. A la veille des élections, les députés seront forcés d'y consentir pour conserver leurs élections.

Le député Gabriel dit : « Mon programme est fait de socialisme et de patriotisme. » Une voix crie : « A bas la patrie ! »

La majorité de l'assistance répond : « Vive la patrie ! »

Une lutte s'engage entre les anarchistes et les boulangistes ; un assistant reçoit une blessure légère avec un couteau ; ensuite les anarchistes sont expulsés.

Après plusieurs autres discours, la réunion vote à l'unanimité un ordre du jour exprimant un profond mépris pour un gouvernement qui a mis la police et l

MÈRE ET MARTYRE

PAR PAUL D'AIGREMENT

Ce sont des mots, tout ça, dit-il. Ne vous tourmentez pas, la petite vous sera parfaitement rendue quand sa mère reviendra ici. Or, comme il est sûr maintenant que tout sera fini avant un mois, vous n'aurez pas à attendre longtemps!

clients, braves gens qui me sont dévoués. Par eux je saurai les moindres choses concernant la petite. Ces bonnes paroles ayant un peu calmé la sœur de lait de Madeleine, le soir même elle se mit à écrire à Charles Sintély, le seul d'après elle capable de lui faire rendre l'enfant sur laquelle Jeannie avait juré de veiller.

Les petites gencives sont déjà un peu gonflées et Mlle dort toujours comme une marmotte. Elle est superbe. — Mais cela ne durera sans doute pas. La nuit, elle pleurera, elle vous empêchera de reposer, et comme je ne serai plus là pour vous remplacer, Seconde, votre lait en souffrira peut-être et sera moins bon.

sera rendue, elle vous donnera bien au-delà de tout ce que vous pourriez désirer pour être riche votre vie entière. Des larmes vinrent aux yeux de la nourrice. — Oh! Mademoiselle, dit-elle, ne parlez pas de cela; M^{me} la marquise m'a payée d'avance et je ne suis pas de celles qui oublient.

et les corridors, heurtant tous ceux qu'elle rencontrait, ne répondant pas aux questions qu'on lui adressait, ne comprenant, ne voyant qu'une chose; c'est qu'en bas, Seconde lui apportait des nouvelles, et probablement de mauvaises nouvelles de l'enfant adoré!

force, sans voix, presque sans connaissance. — Pas à pas, lentement, mais sûrement, le malheur arrivait absolu, complet, irrémédiable. Enfin, Jeannie finit par ressaisir sa raison vacillante.

ACQUISITION

En date du 22 octobre 1892, M. Saunier a vendu son café qu'il possédait rue de Bonnel, 50, à une personne désignée dans l'acte.

REANTURE

de Bas, cours Lafayette, 134. Coton noir et couleurs, 0,70 c. Blanc, 0,60 c. Laine, 0,20 c. en plus.

Chute et déviation de Matrice

PARET, rhabilleur Pl. Victoire, 4, au 1^{er}, Lyon

M^{me} CLAUDIA

sommambule Renseignez-vous tous les événements, destinée, recherches, procès, maladies, commerce, etc. Cartes, lignes main, magie, magn., suggestions.

D^{re} DUCHARME

LYON, 3, cours de la Liberté, 3. Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. Ulcères. Électricité. — Traite par correspondance. — Cabinet de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

Avis aux Commerçants NOUVEAU TARIF GÉNÉRAL des Douanes Françaises. Cette brochure de 140 pages contient les tarifs d'entrée et sortie des matières et produits fabriqués de toutes sortes. PRIX DE LA BROCHURE : 2 FRANCS

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEKERRUM. Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative.

CÉLÉBRITÉ RUSSE. L'une des rares sybilles qui ne fait pas de charlatanisme. M^{me} DE VIATKA, Somnambule, Devinresse, Cartomancienne. Fleurs, rêves, flammes, mains, horoscope complet, astrologie, 33 méthodes secrètes, etc.

LOTÉRIE AU PROFIT DE L'Œuvre des Petites Filles Abandonnées 45,000 BILLETS SEULEMENT. CHAPELLE RELIQUAIRE, 3,200 fr. en Espèces. BRACELET brillants, remboursé à 1,400 francs en Espèces. UNE PAIRE boutons or et BRILLANTS remboursés à 500 francs en Espèces.

Pour Prendre BEAUCOUP DE POISSONS. Demandez au PETITS DOCKS DU COMMERCE 12, Rue Confort, 12, à Lyon. L'APPAT DE PÊCHE PISCIPHILE MALGACHE Du capitaine CHARPY. La boîte, 1 fr. 10; rendue franco, 1 fr. 25.

GUÉRISON SURE & RADICALE PAR LES Dragées de R.R. PP. Prémontres. A base de Valériane de zinc et des principes actifs du QUINQUINA. MIGRAINES, NÉVRALGIES. Dépôt Général à Lyon BOISSIER & FOURNIER, Droguistes, rue de la Poulaterie, 6.

GRAND BAZAR DE LYON SAISON D'HIVER. Aperçu de quelques Affaires hors lignes. VÊTEMENTS POUR HOMMES. Complet draperie nouveauté, depuis 25. Complet façonnés noirs, bordés, dep. 32. Pardessus nouveauté, diagonale, dep. 15.95.

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux. WAGON. Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller simples et retour. Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent. EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon

ÉTAT-CIVIL DE LYON MARIAGES. Premier arrondissement. — M. Gilbaud, employé au chemin de fer, à Voreppe, et Mlle Royer, sans profession, à Voreppe. — M. Cavagnat, en Algérie, et Mlle Gardet, domestique, rue Constantin, 16.

Manarot, tisseur, rue de l'Alma, 15, et Mlle Collet, repasseuse, rue Belfort, 37. — M. Imbert, vannier à Rive de Gier, et Mlle Chaval, couturière, à Rive de Gier. — M. Ducloux, tisseur, rue de Dijon, 43, et Mlle Perron, cuisinière rue Duguesne, 2.

CHOIX IMMENSE DE COURONNES MORTUAIRES. Perles et Métal. BOUQUETS, CROIX, MÉDAILLONS riches et ordinaires. PRIX EXCEPTIONNELS. V. VERMOREL à VILLEFRANCHE (Rhône). Sulfure de Carbone. PALS INJECTEURS. ALAMBICS. Nouveau Système. TARIF FRANCO.